

GUIDE DE MISE EN ŒUVRE

Règles budgétaires de fonctionnement

Mesure 15013 – Une école montréalaise pour tous

Coordination et rédaction

Une école montréalaise pour tous

Pour tout renseignement :

Une école montréalaise pour tous

Ministère de l'Éducation

600, rue Fullum, 10^e étage

Montréal (Québec), H2K 4L1

Téléphone : 514 873-0041

ecolemontrealaise@re-mtl.qc.ca

<http://www.ecolemontrealaise.info>

Février 2022

© **Gouvernement du Québec**

Ministère de l'Éducation

ISBN 978-2-550-91289-7 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

21-062-26_w4

Table des matières

Liste des abréviations.....	4
Introduction	5
1. Mesure 15013 : Une école montréalaise pour tous	6
2. Défavorisation et contexte montréalais	8
3. Écoles primaires ciblées en milieu défavorisé montréalais	10
4. Cadre d'intervention dans les écoles en milieu défavorisé	11
5. Principes d'utilisation des allocations « Une école montréalaise pour tous »	17
Quelques exemples d'utilisation de l'allocation de base par les écoles.....	20
6. Bibliographie	24
7. Lexique (mots en bleu clair dans le texte)	25
Bibliographie du lexique	34

Liste des abréviations

CSE	Conseil supérieur de l'éducation
MIDI	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
MEES	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
OQLF	Office québécois de la langue française
UEMPT	Une école montréalaise pour tous

Introduction

Le présent guide a été réalisé pour soutenir la réflexion du personnel des écoles primaires en milieu défavorisé montréalais afin qu'il puisse :

- connaître le cadre d'intervention dans les écoles en milieu défavorisé montréalais, dont l'offre d'*Une école montréalaise pour tous* (UEMPT);
- faire des choix qui optimiseront l'organisation des services et de l'apprentissage;
- mettre en œuvre des pratiques qui favorisent la réussite de tous les élèves en milieu défavorisé, notamment celles inscrites au cœur du projet éducatif de l'école.

Le guide se veut le fruit d'une réflexion partagée faisant suite à l'expression de préoccupations par les acteurs du réseau, notamment au regard des ressources à mobiliser et de la formation continue du personnel scolaire.

La collaboration de l'ensemble des acteurs scolaires joue un rôle déterminant pour ce qui est d'assurer la réussite éducative de tous les élèves en tenant compte de leur contexte, de leurs ressources et de leurs besoins. Il est donc important de mobiliser l'ensemble des acteurs tout au long de la démarche, d'assurer un suivi et d'évaluer en continu les différentes interventions pour assurer leur pérennité.

Le guide se divise en sept parties :

1. Mesure 15013 : Une école montréalaise pour tous
2. Défavorisation et contexte montréalais
3. Écoles primaires ciblées en milieu défavorisé montréalais
4. Cadre d'intervention dans les écoles en milieu défavorisé
5. Principes d'utilisation des allocations Une école montréalaise pour tous
6. Bibliographie
7. Lexique.

Note au lecteur

Les mots en **bleu clair** sont définis dans le lexique à la fin du document en page 25.

1. Mesure 15013 : Une école montréalaise pour tous

UNE MESURE DÉDIÉE POUR INTERVENIR DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES EN MILIEU DÉFAVORISÉ MONTRÉLAIS EN FAVEUR DE L'ÉQUITÉ ET DE LA JUSTICE SOCIALE

De façon complémentaire aux actions menées pour assurer l'équité du système d'éducation, le ministère de l'Éducation (MEQ) offre des mesures de fonctionnement relatives aux règles budgétaires pour la réalisation d'interventions favorisant la réussite des élèves dans les écoles en milieu défavorisé. Le programme *Une école montréalaise pour tous* (mesure 15013) est une mesure dédiée à « soutenir financièrement certaines interventions dans les écoles primaires accueillant des élèves qui proviennent des milieux les plus défavorisés de l'île de Montréal » (MEES, 2018, p. 56).

Cette mesure a été mise en place en 1997, à la suite de la Commission des États généraux sur l'éducation, sous le nom de « Programme de soutien à l'école montréalaise » (PSEM), et a été renommée en 2011. À l'origine de cette mesure se trouvait le constat suivant : les élèves issus des milieux défavorisés montréalais accusaient en grand nombre un retard scolaire plus marqué qu'ailleurs au Québec, ils étaient moins nombreux à obtenir un diplôme que la moyenne québécoise et ils quittaient souvent l'école plus hâtivement que les autres. À ce jour, cette réalité est toujours présente (MEQ, 2020). C'est pourquoi il est nécessaire de maintenir tous les efforts pour réduire ces écarts de réussite et de persévérance scolaires.

TAUX DE RETARD AU 2^E CYCLE DU PRIMAIRE PAR RANG DÉCILE DE L'INDICE DE MILIEU SOCIOÉCONOMIQUE (IMSE) DES ÉCOLES PRIMAIRES (5 COMMISSIONS SCOLAIRES DE MONTRÉAL), ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

IMSE (décile 10) : 6,0 %
IMSE (décile 1) : 1,7 %

TAUX DE RETARD À L'ENTRÉE AU SECONDAIRE PAR RANG DÉCILE DE L'INDICE DE MILIEU SOCIOÉCONOMIQUE (IMSE) DES ÉCOLES SECONDAIRES (5 COMMISSIONS SCOLAIRES DE MONTRÉAL), ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

IMSE (décile 10) : 16,3 %
IMSE (décile 1) : 3,2 %

TAUX DE SORTIE SANS DIPLÔME NI QUALIFICATION AU SECONDAIRE PAR RANG DÉCILE DE L'INDICE DE MILIEU SOCIOÉCONOMIQUE (IMSE) DES ÉCOLES SECONDAIRES (5 COMMISSIONS SCOLAIRES DE MONTRÉAL), ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

IMSE (décile 10) : 23,1 %
IMSE (décile 1) : 7,7 %

IMSE 10 : écoles les plus défavorisées IMSE 1 : écoles les plus favorisées

Source: MEQ, TSEP, DGSRG, DIS, Portail informationnel, compilation spéciale indicateurs nationaux.

MISSION

Une école montréalaise pour tous a pour mission de contribuer à la **réussite éducative** de tous les élèves issus des milieux défavorisés montréalais en tenant compte de leurs besoins et de leurs ressources.

VISÉES

- Assurer la réussite du plus grand nombre et réduire les écarts de réussite présents chez les élèves des milieux défavorisés;
- Développer l'expertise et accompagner l'actualisation de pratiques équitables en milieu défavorisé montréalais.

Forte de l'expertise développée en collaboration avec tous ses partenaires, l'équipe d'*Une école montréalaise pour tous* poursuit ses actions pour réduire les écarts de réussite entre les élèves des milieux défavorisés et ceux des milieux plus favorisés. Elle contribue ainsi à la mise en œuvre de la mission de l'école québécoise dans une visée de justice sociale. Pour plus d'information au sujet d'*Une école montréalaise pour tous*, consultez ce [site Web](#) et le dépliant qui s'y trouve.

2. Défavorisation et contexte montréalais

DÉFAVORISATION

La défavorisation se définit par un « [...] état de désavantage relatif à des individus, à des familles ou à des groupes par rapport à un ensemble auquel ils appartiennent, soit une communauté locale, une région ou une nation. »

(Townsend, 1987, cité dans [MEES, 2020](#), p. 7)

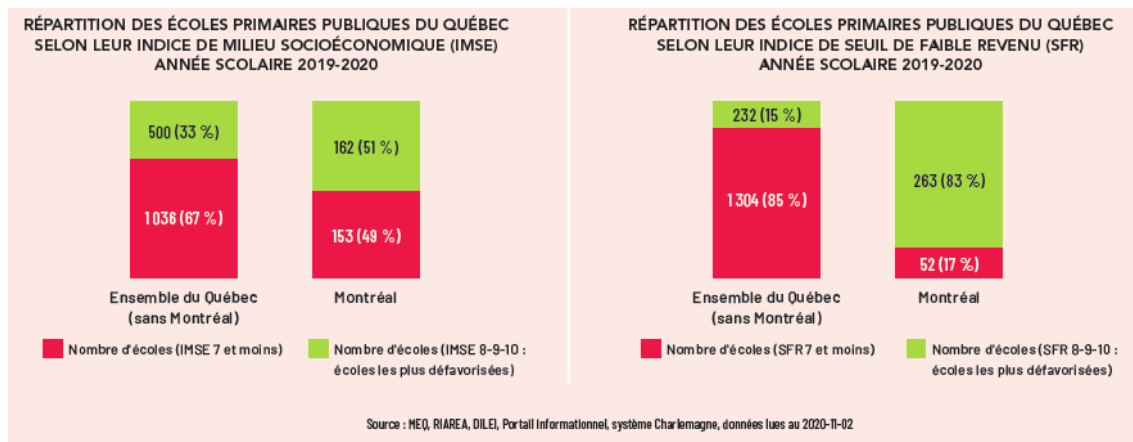
La notion de **désavantage relatif** découle d'une comparaison entre certains individus et groupes d'individus et une norme idéalisée ou une culture dominante plus favorisée. Cette comparaison peut mener à discriminer, à distinguer, à exclure ou à préférer certains individus et compromettre les droits et libertés inscrits dans la *Charte des droits et libertés de la personne*. **Les inégalités perdurent si aucune action n'est réalisée pour corriger les désavantages.**

La défavorisation est souvent vue comme étant **multidimensionnelle**. Elle peut se manifester dans différentes dimensions de la vie d'un individu (sociale, économique et matérielle, culturelle), souvent cumulatives.

Elle peut également impliquer une notion d'**intersectionnalité**, qui se définit par « différentes formes de domination ou de discrimination vécues par une personne, fondées notamment sur sa race, son sexe, son âge, sa religion, son orientation sexuelle, sa classe sociale ou ses capacités physiques, qui entraînent une augmentation des préjudices subis » (OQLF, 2020).

CONTEXTE MONTRÉALAIS

La Politique de la réussite éducative indique que la « grande région de Montréal fait face à des défis multiples et complexes qui lui sont souvent propres et qui ont des effets sur plusieurs enjeux liés à la réussite éducative. Tant son poids économique et démographique que sa concentration de milieux défavorisés et de pluriethnicité font en sorte qu'elle doit pouvoir bénéficier d'une attention et de moyens particuliers qui lui permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs » ([MEES, 2017](#), p. 28).



Le principal enjeu de la défavorisation concernant la réussite éducative est l'augmentation des écarts de réussite et de persévérance scolaires.

Pour plus d'information au sujet de la défavorisation et du contexte montréalais, consultez ce [site Web](#) et le document qui s'y trouve.

3. Écoles primaires ciblées en milieu défavorisé montréalais

Le Ministère calcule annuellement deux [indices de défavorisation](#) à partir des données socioéconomiques du dernier recensement canadien sur la situation des familles québécoises ayant au moins un enfant âgé de 0 à 18 ans. *Une école montréalaise pour tous* utilise ces deux indices dans son calcul annuel de l'indice montréalais.

Ces indices permettent d'allouer aux écoles en milieu défavorisé des ressources supplémentaires telles que l'aide alimentaire et le soutien aux apprentissages.

Indice de milieu socioéconomique (IMSE)

- La proportion des familles avec enfants dont la mère n'a pas de diplôme, certificat ou grade (2/3 du poids de l'indice).
- La proportion de ménages dont les parents n'étaient pas à l'emploi durant la semaine de référence du recensement canadien (1/3 du poids de l'indice).

La sous-scolarisation de la mère et l'inactivité des parents ressortent comme les variables explicatives les plus fortes de la non-réussite scolaire.

Indice du seuil de faible revenu (SFR)

- La proportion des familles avec enfants dont le revenu est situé près ou sous le **seuil de faible revenu**.

Seuil de faible revenu : le niveau de revenu selon lequel on estime que les familles consacrent 20 % de plus que la moyenne générale à la nourriture, au logement et à l'habillement. Il fournit une information qui sert à estimer la proportion des familles dont les revenus peuvent être considérés comme faibles, en tenant compte de la taille de la famille et du milieu de résidence (région rurale, petite région urbaine, grande agglomération, etc.).

Indice montréalais (UEMPT)

La forte concentration de défavorisation et le fait de constituer une grande agglomération urbaine confèrent à Montréal un caractère particulier. Pour souscrire au principe d'équité dans le partage des ressources, les écoles primaires publiques montréalaises sont ciblées d'après les deux indices de défavorisation : l'indice de milieu socioéconomique (IMSE) et l'indice du seuil de faible revenu (SFR).

L'indice montréalais sert de base de calcul pour les allocations UEMPT (allocation de base, allocation Jeune public).

Méthode de sélection des écoles défavorisées et méthode de calcul des allocations UEMPT

Pour connaître les écoles ciblées et les méthodes de calcul, consultez ce [site Web](#) et le document qui s'y trouve.

4. Cadre d'intervention dans les écoles en milieu défavorisé

Le Ministère a élaboré le [Référentiel pour guider l'intervention en milieu défavorisé](#) en collaboration avec plusieurs acteurs, dont l'équipe d'*Une école montréalaise pour tous*. Selon ce document, les pratiques collaboratives peuvent notamment contribuer à assurer l'égalité des chances pour tous de réussir. Le référentiel a pour but de soutenir les intervenants du milieu scolaire dans leur réflexion au regard de la défavorisation et de les guider dans le choix des interventions à privilégier pour favoriser la réussite de tous les élèves en milieu défavorisé.

Une école montréalaise pour tous accompagne le développement professionnel du personnel scolaire au regard de l'intervention dans les écoles en milieu défavorisé montréalais. Les valeurs, attitudes, fondements et leviers sont présentés ci-dessous. Des documents de soutien et d'accompagnement sont également disponibles.

<u>VALEURS</u>	<u>ATTITUDES CITOYENNES PROPICES AU VIVRE-ENSEMBLE</u>
<ul style="list-style-type: none">▪ Égalité▪ Équité▪ Justice sociale <p>(MEES, 2020, p. 4)</p>	<ul style="list-style-type: none">▪ Respect▪ Ouverture sur le monde et sa diversité▪ Inclusion <p>(MEES, 2017, p. 29)</p>

FONDEMENTS

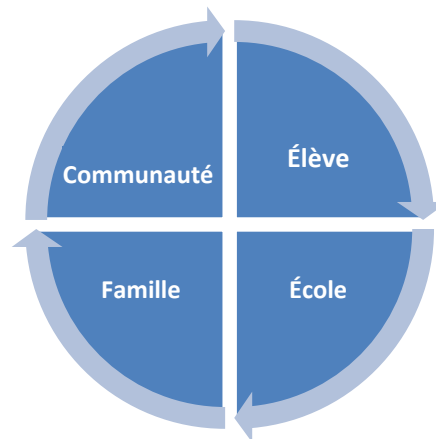
Les pratiques des acteurs de la communauté éducative¹ ont une influence sur la réussite des élèves. En milieu défavorisé, ces pratiques reposent sur les fondements suivants :

1. **Croire en l'éducabilité de tous**, c'est croire en la capacité d'apprendre et de réussir de chaque élève, quels que soient son milieu social et économique, sa culture, sa langue ou son parcours migratoire;
2. **Croire en la capacité d'agir sur l'apprentissage**, c'est croire en la capacité des acteurs scolaires de soutenir l'apprentissage de tous les élèves.

¹ Acteurs de la communauté éducative : les élèves, le personnel scolaire, les familles et les partenaires issus de la communauté.

Déterminants de la réussite éducative²

Dans son référentiel sur l'intervention en milieu défavorisé, le Ministère fait mention des déterminants qui influencent le développement de l'enfant et la réussite éducative de l'élève (MEES, 2020, p. 22). Ces déterminants sont regroupés en fonction de quatre facteurs : éducatifs et scolaires (école), personnels (élève), familiaux (famille) et sociaux (communauté). Bien que ces facteurs agissent de façon systémique et s'influencent, le système scolaire joue un rôle clé. Les autres facteurs sont décrits dans le lexique figurant à la fin du présent guide.



² Les mots en **bleu clair** sont définis dans le lexique à la fin du document.

ÉCOLE

Les connaissances, les compétences, les attitudes et les pratiques du personnel scolaire (classe, école, centre de services scolaire) comptent parmi les déterminants reconnus comme ayant des effets importants sur la réussite éducative des élèves en milieu défavorisé.

Déterminants associés aux facteurs éducatifs et scolaires

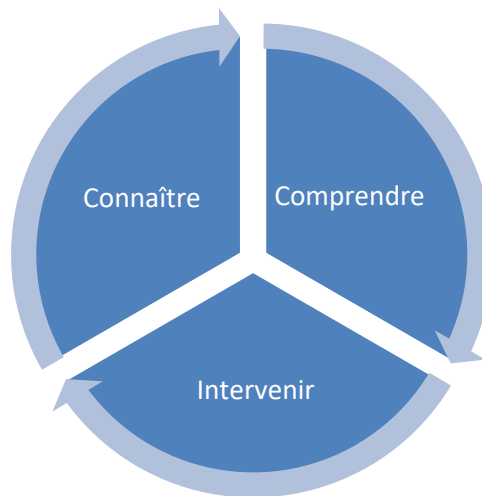
- Compétences personnelles et relationnelles du personnel éducateur
- Qualité de la relation entre le personnel éducateur et l'élève
- Pratiques éducatives et pédagogiques efficaces appuyées sur la recherche, notamment en littératie et en numératie
- Connaissance et reconnaissance des caractéristiques des enfants et des élèves pour une réponse adéquate à leurs besoins
- Services éducatifs complémentaires et services particuliers d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français
- Services de garde (éducatifs à l'enfance ou en milieu scolaire)
- Qualité du climat de l'école : bienveillant, inclusif, ouvert à la diversité et exempt de violence
- Soutien familial
- Leadership de la direction d'établissement
- Soutien de l'administration scolaire

([MEES, 2017](#), p. 17)

Parmi les effets, notons entre autres : la perception de l'élève de ses propres compétences, son engagement, son appréciation des matières scolaires, ses attentes de réussite, son rendement scolaire et sa réussite éducative ([MEES, 2017](#), p. 17).

Mentionnons également que si une perspective axée sur les déficits tend « à expliquer cet écart de réussite en soulignant les carences des élèves issus de milieux défavorisés et les caractéristiques de leur famille ou celles qui sont propres à la communauté à laquelle ils appartiennent [...], attribuer les causes de l'échec scolaire directement aux élèves et aux familles peut faire en sorte qu'on omette de porter une attention particulière aux pratiques qui contribuent à freiner le développement du plein potentiel de l'élève » ([MEES, 2020](#), p. 21).

Cadre d'intervention dans les écoles en milieu défavorisé



CONNAÎTRE ET COMPRENDRE

Le développement continu de l'expertise permet aux intervenants scolaires des écoles en milieu défavorisé de mieux connaître et comprendre :

- Les valeurs – l'**égalité**, l'**équité**, la **justice sociale** – et leur importance en milieu défavorisé;
- Les attitudes citoyennes propices au vivre-ensemble : le **respect**, l'**ouverture sur le monde et sa diversité**, l'**inclusion**;
- La **défavorisation**, la **pauvreté**, la **pluriethnicité**;
- Les caractéristiques des élèves et des familles de l'école (portrait) : leurs champs d'intérêt, leurs connaissances, leurs ressources, leurs compétences, leurs besoins;
- Le quartier de l'école, les partenaires issus de la communauté et leur rôle dans la réussite éducative;
- Les **déterminants de la réussite éducative**;
- Les **caractéristiques des écoles en milieu urbain défavorisé où les élèves réussissent**;
- Les **marqueurs de la diversité** ciblés par la Charte des droits et libertés de la personne et leurs effets potentiels (distinction, exclusion, préférence, **préjugés**, **stéréotypes**, **discrimination**, **pensée et discours axés sur les déficits**, rapport de pouvoirs, privilèges, choix).

INTERVENIR

Le [Référentiel pour guider l'intervention en milieu défavorisé](#) décrit cinq leviers d'intervention et leurs composantes principales. Ces leviers agissent en synergie et n'apparaissent pas en ordre d'importance. Certains exemples d'offres et d'outils sont présentés de façon plus détaillée sur le [site Web](#) d'*Une école montréalaise pour tous*.

Levier	Composante	Quelques offres d'UEMPT	Quelques outils d'UEMPT (ou élaborés en collaboration)
1. Reconnaître et légitimer le bagage d'expériences des élèves	<ul style="list-style-type: none"> Permettre aux élèves de mobiliser leurs ressources Enrichir le bagage d'expériences des élèves 	<ul style="list-style-type: none"> Pratiques artistiques et culturelles <i>Coup de poing</i> <i>Sacs d'histoires</i> Philo pour enfants 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Le bagage de l'élève : une clé pour l'apprentissage</i> <i>Coup de poing</i> <i>Sacs d'histoires</i>
2. Assurer un leadership en matière de justice sociale	<ul style="list-style-type: none"> Adopter une vision centrée sur l'apprentissage des élèves Croire en l'éducabilité de tous les élèves Développer de façon continue un savoir-agir qui combat les iniquités 	<ul style="list-style-type: none"> Réseau de développement professionnel des directions d'établissement 	<ul style="list-style-type: none"> Revue de littérature Film
3. Mobiliser la communauté éducative	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir l'engagement des familles dans le parcours scolaire de leur enfant Favoriser la mobilisation des familles et des partenaires pour qu'ils contribuent à la réussite éducative des élèves Définir ensemble un projet commun centré sur l'apprentissage 	<ul style="list-style-type: none"> Réseau des intervenants école-famille-communauté (IEFC) Sentiers de la littératie CLEF de quartier 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Rapprocher les familles et l'école primaire</i> <i>Sacs d'histoires</i> <i>Rôle IEFC</i>
4. Développer et déployer l'expertise de façon continue	<ul style="list-style-type: none"> Croire en sa capacité d'influencer favorablement le parcours des élèves Favoriser une culture de collaboration Assurer un soutien et un suivi des actions 	<ul style="list-style-type: none"> Offre diversifiée d'accompagnement et de développement professionnel 	<ul style="list-style-type: none"> Outils de référence
5. Intervenir tôt et tout au long du parcours scolaire	<ul style="list-style-type: none"> Identifier de manière continue les besoins des élèves Accompagner les élèves et les familles 	<ul style="list-style-type: none"> Réseau des intervenants école-famille-communauté Formation <i>Éveil à la lecture et à l'écriture au service de garde et dans la communauté</i> 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Rapprocher les familles et l'école primaire</i> <i>Sacs d'histoires</i>

Déterminants de la réussite et de la persévérance scolaires

Les principaux déterminants de la réussite et de la persévérance scolaires en milieu défavorisé sont la littératie, la numératie et l'engagement. Certains exemples d'offres et d'outils sont présentés de façon plus détaillée sur le [site Web](#) d'*Une école montréalaise pour tous*.

Déterminant	Quelques offres d'UEMPT	Quelques outils d'UEMPT (ou élaborés en collaboration)
Littératie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offre d'accompagnement et de développement professionnel : <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Interagir pour apprendre à lire</i> ▪ <i>La mise en réseau de textes variés</i> ▪ <i>Éveil à la lecture et à l'écriture au service de garde et dans la communauté</i> ▪ <i>Coup de poing</i> ▪ <i>Coup de poing au service de garde</i> ▪ <i>Sacs d'histoires</i> ▪ <i>C'est en parlant qu'on apprend</i> ▪ <i>Enseigner le vocabulaire en contexte montréalais</i> ▪ <i>Développer la sensibilité lexicale</i> ▪ Sentiers de la littératie ▪ CLEF de quartier ▪ <i>Point de match</i> ▪ Philo pour enfants 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revues de littérature ▪ <i>Littératie et milieux défavorisés : mieux comprendre pour mieux intervenir</i> ▪ <i>Pratiques pédagogiques et éducatives en littératie en milieu défavorisé</i> ▪ <i>Repositionner la fonction d'aide à l'apprentissage au cœur de nos pratiques évaluatives</i> ▪ <i>Les élèves ont tous besoin qu'on maintienne envers eux des attentes élevées</i>
Numératie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Offre d'accompagnement et de développement professionnel : <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Numératie et milieu défavorisé – Le jeu mathématique... bien plus qu'un jeu!</i> ▪ <i>Numératie et milieu défavorisé – Cassettes et causerie... parlons-en!</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Revue de littérature ▪ <i>Numératie et milieux défavorisés : mieux comprendre pour mieux intervenir (en préparation)</i> ▪ <i>Repositionner la fonction d'aide à l'apprentissage au cœur de nos pratiques évaluatives</i> ▪ <i>Les élèves ont tous besoin qu'on maintienne envers eux des attentes élevées</i>
Engagement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Point de match</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En préparation

5. Principes d'utilisation des allocations « Une école montréalaise pour tous »

Les allocations de la mesure budgétaire 15013 sont distribuées aux écoles sous deux formes distinctes, soit l'allocation de base et l'allocation Jeune public. Toutes deux visent à réduire les écarts de réussite entre les élèves issus de milieux défavorisés et ceux de milieux plus favorisés.

1. Allocation Jeune public

Un montant est alloué aux écoles ciblées ou en transition³ d'après le nombre d'élèves.

Visées

- Permettre à tous les élèves de milieux défavorisés montréalais d'avoir accès à des expériences artistiques et culturelles significatives et variées;
- Favoriser le rehaussement culturel à l'école pour tous les élèves, en partenariat avec le milieu artistique et culturel du grand Montréal;
- Permettre aux élèves d'élargir leur vision du monde, de structurer leur identité et de développer leur pouvoir d'agir, leur prise de parole et leur participation dans une visée citoyenne.

Principe d'utilisation

Dans une perspective de justice sociale, l'allocation Jeune public doit permettre à tous les élèves de milieux défavorisés montréalais d'avoir accès à des expériences artistiques et culturelles significatives et variées.

2. Allocation de base

Un montant de base est alloué aux écoles ciblées ou en transition d'après le nombre d'élèves. Un montant *per capita* s'ajoute au montant de base d'après l'IMSE et le SFR montréalais (rangs déciles 8, 9 ou 10) ou l'IMSE québécois. Ainsi, les écoles les plus défavorisées (rang décile 10) obtiennent un montant *per capita* plus élevé.

³ Une allocation de transition est prévue pour deux ans pour les écoles dont l'IMSE ou le SFR montréalais et l'IMSE québécois passent au rang décile 7 ou moins (1^{re} année : 75 % de l'allocation de base; 2^e année : 50 %).

Visées⁴

- Offrir aux jeunes un environnement propice à leur développement, à leur apprentissage et à leur réussite;
- Mobiliser la communauté éducative et miser sur une culture collaborative priorisant l'apprentissage et la réalisation d'interventions qui s'appuient sur des savoirs scientifiques et expérientiels.

Principes d'utilisation

Dans une perspective de justice sociale, l'allocation de base doit permettre de (d') :

- **Connaître et comprendre** l'intervention en milieu défavorisé;
- **Intervenir** en faveur de l'égalité, de l'équité et de la justice sociale en vue de développer le plein potentiel de chaque élève.

L'intervention en milieu défavorisé s'actualise dans les pratiques à travers les déterminants ciblés :

Pratiques		Déterminants
▪ Pédagogiques et éducatives	▪ De collaboration avec la communauté	Littératie
▪ Organisationnelles et de gestion	▪ Artistiques et culturelles (autres que celles liées à l'allocation Jeune public)	Numératie
▪ De collaboration avec la famille		Engagement

Pérennité, pertinence, prise en charge et coresponsabilité

Les moyens mis de l'avant à l'aide de l'allocation de base doivent favoriser la pérennité des changements souhaités, le maintien d'un haut niveau d'engagement des membres du personnel scolaire et leur développement professionnel dans une perspective de pratiques innovantes reconnues par la recherche et **adaptées au milieu**. Les écoles doivent soutenir la réussite des élèves à long terme, et ce, même si l'allocation de base devait éventuellement disparaître ou diminuer. L'allocation de base doit donc permettre d'assurer des changements durables en plus de favoriser la prise en charge de l'ensemble des acteurs de la communauté éducative et la coresponsabilité.

⁴ Les visées de l'utilisation de l'allocation de base s'appuient sur le référentiel de l'intervention en milieu défavorisé ([MEES, 2020](#), message du ministre).

Pistes de réflexion

Quelques pistes de réflexion permettent d'évaluer la pertinence de certains choix au sujet de l'utilisation de l'allocation de base :

Les moyens retenus...

- s'appuient-ils sur un état de situation?
- favorisent-ils le développement professionnel continu de l'équipe-école au regard d'une intervention en milieu défavorisé tenant compte des savoirs scientifiques et expérientiels? Permettent-ils aux intervenants scolaires de mieux connaître et comprendre l'intervention en milieu défavorisé?
- permettent-ils à tous les élèves d'apprendre? Permettent-ils d'optimiser le temps d'enseignement et le temps d'apprentissage pour tous les élèves?
- permettent-ils aux intervenants scolaires de mieux soutenir la réussite et l'engagement de tous les élèves? Et le développement de la littératie et de la numératie?
- permettent-ils aux intervenants scolaires d'adopter des pratiques innovantes en faveur de l'égalité, de l'équité et de la justice sociale (pédagogiques et éducatives, organisationnelles et de gestion, artistiques et culturelles, de collaboration avec la famille, de collaboration avec la communauté)?
- s'appuient-ils sur les forces du milieu (élèves, familles, intervenants scolaires, partenaires institutionnels et communautaires, etc.)?
- favorisent-ils la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la réussite éducative (élève, famille, école, communauté)? Et la coresponsabilité?
- permettent-ils de développer au sein de l'école un climat positif, favorable à l'apprentissage?

Quelques exemples⁵ d'utilisation de l'allocation de base par les écoles

Nature de la dépense	Exemples
<p>Ressources humaines :</p> <p>Embauche de personnel Suppléance ou libération</p> <p>Personnel :</p> <p>Conseillers pédagogiques, enseignants-ressources, intervenants communautaires scolaires, orthopédagogues, personnel du service de garde, psychoéducateurs, techniciens en éducation spécialisée (TES), autres (formateurs et conférenciers, consultants, etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Libération du personnel pour son développement professionnel au regard de l'intervention en milieu défavorisé ▪ Libération du personnel à la suite d'une formation pour poursuivre la réflexion et favoriser le transfert des apprentissages dans sa pratique ▪ Libération du personnel qui a développé une expertise au regard de l'intervention en milieu défavorisé en vue de favoriser le partage d'expérience et des savoirs auprès de ses collègues ▪ Embauche d'un conseiller pédagogique ou d'un consultant pour accompagner le développement professionnel de l'équipe-école ▪ Embauche d'enseignants-ressources dont le mandat est de développer l'expertise du personnel enseignant et de l'équipe-école au regard des pratiques probantes en milieu défavorisé qui favorisent la réussite de tous les élèves ▪ Libération du personnel enseignant dont le mandat est de développer les pratiques artistiques et culturelles chez les élèves en collaboration avec ses collègues ▪ Embauche ou libération de personnel pour soutenir des initiatives d'élèves et favoriser leur participation à la vie de l'école et de la communauté ▪ Embauche d'intervenants école-famille-communauté ▪ Embauche d'orthopédagogues dont le mandat est de soutenir le personnel enseignant en numératie pour favoriser la réussite de tous les élèves ▪ Embauche de personnel en éducation spécialisée dont le mandat est d'intervenir auprès des élèves, des familles et de l'équipe-école afin de collaborer au maintien d'un climat positif dans l'école ▪ Embauche de personnel en éducation spécialisée dont le mandat est de favoriser et de soutenir l'apprentissage et la réussite des élèves ayant des besoins particuliers ▪ Embauche d'un conférencier pour mieux connaître et comprendre les familles de l'école ▪ Embauche d'un consultant pour réaliser une collecte de données (ex. : collaboration école-famille)

⁵ Plusieurs de ces exemples ont été mentionnés par les participants à la rencontre du Réseau de développement professionnel des directions d'établissement organisée par *Une école montréalaise pour tous* le 21 février 2020.

Nature de la dépense	Exemples
Ressources matérielles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Achat de matériel pour soutenir des initiatives d'élèves et favoriser la participation de ceux-ci à la vie de l'école et de la communauté ▪ Achat de livres pour soutenir le développement professionnel du personnel scolaire au regard de l'intervention en milieu défavorisé ▪ Achat de livres de littérature jeunesse pour enrichir le vocabulaire de tous les élèves (Coup de poing, Point de match) ▪ Achat de livres et de matériel pour soutenir la littératie familiale (Sacs d'histoires) ▪ Achat de jeux de société pour favoriser les interactions parents-enfants à la maison (enfants du préscolaire) et soutenir le développement de la littératie et de la numératie ▪ Achat de matériel pour soutenir des initiatives de rapprochement avec les familles de l'école (ex. : café-rencontre, jardin communautaire de l'école, etc.)
Autres ressources	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation d'activités pour favoriser le rapprochement entre les familles et l'école ▪ Organisation d'activités parascolaires en partenariat avec la communauté ▪ Visite du quartier de l'école avec le personnel scolaire pour mieux connaître les ressources

Rappelons maintenant les visées des allocations d'*Une école montréalaise pour tous* :

- Offrir aux jeunes de milieux défavorisés montréalais un environnement propice à leur développement, à leur apprentissage et à leur réussite
- Permettre à tous les élèves d'avoir accès à des expériences artistiques et culturelles significatives et variées
- Favoriser le rehaussement culturel à l'école pour tous les élèves, en partenariat avec le milieu artistique et culturel du grand Montréal
- Permettre aux élèves d'élargir leur vision du monde, de structurer leur identité et de développer leur pouvoir d'agir, leur prise de parole et leur participation dans une visée citoyenne
- Mobiliser la communauté éducative et miser sur une culture collaborative priorisant l'apprentissage et la réalisation d'interventions qui s'appuient sur des savoirs scientifiques et expérientiels.

Pour ce faire, la direction d'école doit :

- Mettre à jour ses connaissances sur l'intervention en milieu défavorisé en tenant compte des données issues de la recherche
- Susciter la réflexion dans son milieu
- Adopter des pratiques qui visent l'égalité, l'équité et la justice sociale
- Tenir compte des visées du Programme pour baliser les pratiques dans son école.

Ainsi, la direction pourra jouer pleinement son rôle de leader en faveur de l'égalité, de l'équité et de la justice sociale.

**PARCE QUE TOUS PEUVENT APPRENDRE ET RÉUSSIR,
LA JUSTICE SOCIALE EN MILIEU DÉFAVORISÉ MONTRÉALAIS,
ON Y TRAVAILLE ENSEMBLE!**

Une école montréalaise pour tous propose une offre diversifiée d'accompagnement et de développement professionnels pour accroître la capacité des personnels des trois centres de services scolaires francophones et des deux commissions scolaires anglophones de Montréal dans la mise en œuvre de pratiques au regard de l'intervention en milieu défavorisé montréalais et des prédicteurs de réussite que sont la littératie, la numératie et l'engagement – pratiques centrées sur les valeurs d'égalité, d'équité et de justice sociale. *Une école montréalaise pour tous* peut également accompagner la direction d'établissement et l'équipe-école au sujet de l'utilisation des allocations.

6. Bibliographie

Conseil supérieur de l'éducation (2016). *Remettre le cap sur l'équité : rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016*. Documents repérés à <https://www.cse.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/10/50-0494-RF-cap-sur-lequite-REBE-2014-2016-.pdf>, <https://www.cse.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/10/50-0494-SO-cap-sur-lequite-REBE-2014-2016.pdf>.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2017). *Politique de réussite éducative*. Québec, Gouvernement du Québec. Repéré à <https://securise.education.gouv.qc.ca/politique-de-la-reussite-educative/>.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2018). *Règles budgétaires de fonctionnement pour les années scolaires 2018-2019 à 2020-2021 : éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire*. Repéré à http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/PSG/ress_financieres/rb/RB_Fonctionnement_Commissions-scolaires_18-19.pdf.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2020). *Référentiel pour guider l'intervention en milieu défavorisé*. Québec, Gouvernement du Québec. Repéré à http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/jeunes/Referentiel-milieu-defavorise.pdf.

Office québécois de la langue française (2020). « Intersectionnalité », Grand dictionnaire terminologique. Repéré à http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=26532478.

Une école montréalaise pour tous (2020). *Une école montréalaise pour tous*. Montréal, Une école montréalaise pour tous. Repéré à <https://ecolemontrealaise.info/a-propos/mission-visees-et-axes-dintervention/>.

7. Lexique (mots en bleu clair dans le texte)

<p>Caractéristiques des écoles en milieu urbain défavorisé où les élèves réussissent</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vision : priorité à l'apprentissage de tous les enfants et élèves, réduction des inégalités sociales, respect des différences ▪ Environnement : bienveillant, sécuritaire et accueillant pour tous les élèves, le personnel, les familles, la communauté ▪ Priorité à l'apprentissage : conviction que tous les élèves peuvent apprendre, attentes élevées vis-à-vis de tous les élèves (non diminuées), pratiques de gestion centrées sur l'apprentissage, supervision de l'apprentissage, évaluation continue des apprentissages comme fonction d'aide à l'apprentissage, importance accordée à l'apprentissage de la lecture ▪ Leadership moral, éthique, de justice sociale : engagement moral (faire une différence pour tous les enfants et élèves), connaissance (milieu, inégalités sociales, pauvreté), rejet des fausses croyances et des préjugés, rôle d'agent de changement ▪ Organisation scolaire au service de l'apprentissage : optimisation du temps d'apprentissage, cycles, horaire – calendrier, espace, transport scolaire ▪ Collaboration – travail d'équipe : enseignement et suivi des élèves, leadership partagé, responsabilité partagée, communauté d'apprentissage engagée ▪ Collaboration avec les familles et la communauté ▪ Développement professionnel : développement continu des connaissances et des compétences de la direction et de tout le personnel scolaire (connaissance du milieu, des inégalités sociales, de la pauvreté), ouverture au changement et à l'innovation ▪ Utilisation de données pour diriger <p style="text-align: right;">(Archambault, Garon et Harnois, 2011)</p>
<p>Défavorisation</p>	<p>« La défavorisation correspond à un état de désavantage relatif à des individus, à des familles ou à des groupes par rapport à un ensemble auquel ils appartiennent, soit une communauté locale, une région ou une nation. » (Townsend, 1987, cité dans MEES, 2020b, p. 7)</p> <p style="text-align: right;">(JEMPT, 2020a)</p>

Déterminants de la réussite éducative	Facteurs personnels (élève)	Facteurs familiaux (famille)
	<ul style="list-style-type: none"> • Interaction entre le bagage et l'expérience • Engagement scolaire et motivation • Sentiment de compétence et d'efficacité • Capacités d'attention et d'autorégulation • Compétences langagières • Diminution des stéréotypes (ex. : garçons-filles) • Habitudes de vie : saine alimentation, pratique régulière d'activités physiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement des parents dans le parcours scolaire de leur enfant • Encouragement, encadrement, expression d'attentes élevées des parents à l'égard de leur enfant • Attitude positive des parents à l'endroit de l'éducation et du personnel scolaire • Collaboration positive école-famille-communauté
	Facteurs éducatifs et scolaires (école)	Facteurs sociaux (communauté)
	<ul style="list-style-type: none"> • Compétences personnelles et relationnelles du personnel éducateur • Qualité de la relation entre le personnel éducateur et l'élève • Pratiques éducatives et pédagogiques efficaces appuyées sur la recherche, notamment en littératie et en numératie • Connaissance et reconnaissance des caractéristiques des enfants et des élèves pour une réponse adéquate à leurs besoins • Services éducatifs complémentaires et services particuliers d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français • Services de garde (éducatifs à l'enfance ou en milieu scolaire) • Qualité du climat de l'école : bienveillant, inclusif, ouvert à la diversité et exempt de violence • Soutien familial • Leadership de la direction d'établissement • Soutien de l'administration scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Contexte socioéconomique, culturel et géographique • Disponibilité des ressources communautaires • Interactions sociales harmonieuses : entre les enfants, entre les élèves et les adultes • Attitude positive des élèves à l'égard de l'école • Forte collaboration école-famille-communauté (soutien aux élèves, engagement des parents tout au long du parcours, valorisation sociale de l'éducation, services et programmes, culture de mobilisation)

(Tableau synthèse réalisé à partir de [MEES, 2017](#), p.16-17)

<p>Discrimination</p>	<p>« Distinction, exclusion ou préférence fondée sur les motifs prévus par la <i>Charte des droits et libertés de la personne</i> du Québec qui a pour effet de détruire ou compromettre l'exercice de ces droits et libertés. Ces motifs sont : la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge (sauf dans la mesure prévue par la loi), la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. La discrimination peut se manifester tant par l'exclusion que par le harcèlement ou un traitement défavorable. » (MIDI, 2015, p. 4)</p>
<p>Discrimination croisée ou intersectionnalité de la discrimination</p>	<p>« Discrimination où plus d'un motif prévu par la <i>Charte des droits et libertés de la personne</i> est en cause, par exemple le sexe et l'origine ethnique ou l'orientation sexuelle et la condition sociale. » (MIDI, 2008, p. 4)</p> <p>« Une meilleure compréhension des discriminations multiples, de leurs causes ou de leur nature, permettra par la suite de corriger les différentes manifestations de la discrimination. » (MIDI, 2008, p. 60)</p>
<p>Égalité</p>	<p>« Tous les êtres humains sont égaux en valeur et en dignité. » (Éditeur officiel du Québec, 2020a, préambule)</p> <p>La notion d'égalité réelle en valeur et en dignité, inscrite dans la <i>Charte des droits et libertés de la personne</i> du Québec, implique l'égalité dans la reconnaissance et l'exercice des droits et libertés de chacun:</p> <p>« Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.</p> <p>« Il y a discrimination lorsqu'une telle distinction, exclusion ou préférence a pour effet de détruire ou de compromettre ce droit. » (Éditeur officiel du Québec, 2020a, art. 10)</p> <p>« L'égalité implique que les élèves ont des chances égales de réussir. » (MEES, 2020b, p. 4)</p> <p style="text-align: right;">(UEMPT, 2020b)</p>

<p><u>Équité</u></p>	<p>L'équité exige de prendre en considération les écarts de réussite observés entre différents groupes d'élèves et de prendre les moyens pour les réduire le plus possible. Les groupes d'élèves où on observe un écart de réussite plus significatif sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les garçons, ▪ les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, ▪ les élèves de milieux défavorisés et les élèves immigrants de première génération. <p style="text-align: right;">(MEES, 2017, p. 33)</p> <p>« L'équité suppose que les différences et les besoins de chacun sont pris en compte dans l'offre de services et le choix des interventions. » (MEES, 2020b, p. 4)</p> <p>« L'équité [...] consiste à traiter les individus de façon différenciée en tentant compte de leurs besoins [...] elle caractérise les systèmes d'éducation considérés comme les plus performants. Atteindre et maintenir l'équité est toutefois un objectif exigeant, car elle ne s'impose pas naturellement et n'est jamais définitivement acquise. La vigilance est donc de mise pour protéger l'accès démocratique à un enseignement de qualité pour tous. » (CSE, 2016, sommaire, p. 1)</p> <p>« [...] le droit à l'éducation est une exigence de l'égalité. Pour que cet idéal se concrétise, encore faut-il que le système accueille la diversité des profils et des aptitudes et qu'il en reconnaisse la valeur. Plus précisément, ce n'est pas à l'enfant qui entre à l'école de s'adapter à des exigences dont il ignore les subtilités, mais au système scolaire de mettre en place les conditions qui permettent à tous de pousser au maximum le développement de leur potentiel. » (CSE, 2016, rapport, p. 26)</p> <p style="text-align: right;">(UEMPT, 2020b)</p>
<p><u>Inclusion</u></p>	<p>Une société inclusive est une « société qui offre des conditions de vie favorables à l'ensemble de la population et qui s'assure que personne n'est laissé de côté sur la base de différences [...]. Une société inclusive s'assure que toutes et tous ont la capacité et les occasions de participer à la vie de leur collectivité et que leur dignité est respectée. » (MIDI, 2015, p. 11)</p> <p>L'inclusion se réalise « notamment en levant les obstacles à l'égalité de droits et de conditions ». (MIDI, 2015, p. 7)</p> <p>« L'inclusion est un acte d'équité, une réponse concrète et actualisée aux nouvelles réalités de la société et de l'école québécoises. Elle est d'abord la responsabilité de l'école, et non d'une classe en particulier. Elle fait appel à l'équipe-école, où sont mises à profit la collaboration et l'expertise de l'ensemble du personnel scolaire, ainsi qu'à l'appui de la communauté. Dans un environnement inclusif, la classe ordinaire, comme la classe d'accueil, est la classe de tous les élèves, une classe qui incarne la mixité sociale et qui reflète les qualités d'ouverture et d'accueil de la société québécoise. » (MEES, 2017, p. 56)</p> <p>« C'est par l'inclusion que nous pouvons, individuellement et collectivement, profiter de la richesse et des occasions d'épanouissement que nous apportent les autres. » (MEES, 2017, p. 29)</p> <p>« En 50 ans, nous sommes passés d'un système ségrégatif à un système de plus en plus inclusif. Les situations d'intégration – où l'élève s'adapte à la norme – sont progressivement délaissées au profit de situations d'inclusion où c'est l'école qui s'adapte à l'élève. Certains milieux empruntent une nouvelle voie qui consiste à adapter leurs pratiques a priori à la diversité des élèves dans leur ensemble (plutôt que cas par cas ou à partir de profils particuliers). C'est ce que le Conseil nomme l'éducation inclusive. » (CSE, 2017, sommaire, p. 1)</p> <p style="text-align: right;">(UEMPT, 2020b)</p>

<p>Indice de milieu socioéconomique (IMSE)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La proportion des familles avec enfants dont la mère n’a pas de diplôme, de certificat ou de grade (2/3 du poids de l’indice); ▪ La proportion de ménages dont les parents n’étaient pas en emploi durant la semaine de référence du recensement canadien (1/3 du poids de l’indice). <p>La sous-scolarisation de la mère et l’inactivité des parents ressortent comme les variables explicatives les plus fortes de la non-réussite scolaire.</p> <p style="text-align: right;">(MEES, 2020a)</p>
<p>Indice du seuil de faible revenu (SFR)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La proportion des familles avec enfants dont le revenu est situé près ou sous le seuil de faible revenu. <p>Seuil de faible revenu : le niveau de revenu selon lequel on estime que les familles consacrent 20 % de plus que la moyenne générale à la nourriture, au logement et à l’habillement. Il fournit une information qui sert à estimer la proportion des familles dont les revenus peuvent être considérés comme faibles en tenant compte de la taille de la famille et du milieu de résidence (région rurale, petite région urbaine, grande agglomération, etc.).</p> <p>L’indice du seuil de faible revenu permet d’allouer aux écoles en milieu défavorisé des ressources supplémentaires – par exemple, l’aide alimentaire.</p> <p style="text-align: right;">(MEES, 2020a)</p>
<p>Indice montréalais (UEMPT)</p>	<p>La forte concentration de défavorisation et le fait de constituer une grande agglomération urbaine confèrent à Montréal un caractère particulier. Pour souscrire au principe d’équité dans le partage des ressources, les écoles primaires publiques montréalaises sont ciblées d’après deux indices de défavorisation : l’indice de milieu socioéconomique (MSE) et l’indice du seuil de faible revenu (SFR).</p> <p>L’indice montréalais sert de base de calcul des allocations UEMPT (allocation de base, allocation Jeune public).</p> <p style="text-align: right;">(UEMPT, 2020c)</p>
<p>Justice sociale</p>	<p>« La justice sociale est fondée sur l’égalité des droits pour tous les peuples et la possibilité pour tous les êtres humains sans discrimination de bénéficier du progrès économique et social partout dans le monde. [...] C’est aussi une question de droits, de dignité et de liberté d’expression [...] ainsi que d’autonomie économique, sociale et politique. » (Nations Unies, 2020)</p> <p>« Égalité des droits et des chances de réussir pour chaque individu, sans discrimination, et [...] solidarité collective qui permet une distribution juste et équitable des ressources. Les notions d’égalité et d’équité sont centrales dans le concept de justice sociale. » (MEES, 2020b, p. 4)</p> <p>« La justice sociale en éducation s’appuie sur les principes suivants : 1) l’équité, c’est-à-dire, la justice, l’égal accès à une éducation de qualité, l’égalité des acquis, la capacité de réussite à des niveaux élevés; 2) l’activisme, comme la pleine participation citoyenne, la compréhension du monde, la capacité d’agir et de changer les situations d’injustices, et 3) l’humanisme, qui se déploie dans le développement d’habiletés sociales, de connaissances et de valeurs humaines positives, et dans le désir et l’habileté d’agir positivement et de façon responsable (Ayers, Quinn et Stovall, 2009). L’équité dans les systèmes et dans les structures politiques, économiques et sociales, particulièrement en ce qui a trait à l’exercice</p>

	<p>du pouvoir, au partage des richesses et des ressources et à la reconnaissance de la diversité sous toutes ses formes conduit à la justice sociale. Les valeurs morales d'égalité, de justice, de démocratie, d'équité et de respect et la pleine et entière participation de tous concourent à cet idéal de justice (Archambault et Harnois, 2009b). Dans la littérature, la justice sociale est souvent définie par son antonyme, les injustices sociales. En l'absence de justice sociale, les systèmes et les structures soi-disant neutres et objectifs qui reproduisent une culture dominante à qui l'on confère pouvoir et ressources au détriment d'autres personnes doivent être remis en question. » (Archambault et Harnois, 2010, p. 3)</p> <p style="text-align: right;">(JEMPT, 2020b)</p>
<p>Littératie</p>	<p>« La littératie, au-delà de la simple capacité de savoir lire et écrire, correspond à "l'aptitude à comprendre et à utiliser l'information écrite dans la vie courante, à la maison, au travail et dans la collectivité en vue d'atteindre des buts personnels et d'étendre ses connaissances et ses capacités" (OCDE, 2000). Le niveau de littératie conditionne non seulement les résultats dans les autres matières enseignées à l'école, mais également la réussite dans la plupart des domaines de la vie adulte (OCDE, 2003). [...] Sur le plan individuel, la littératie contribue à la réussite scolaire, personnelle, sociale et professionnelle (accès à l'emploi, amélioration des conditions de vie et de santé, etc.) et représente donc une des clés pour permettre aux élèves issus de milieux défavorisés de briser le cercle de la pauvreté et d'accéder à de meilleures perspectives d'avenir (OCDE, 2000). » (JEMPT, 2012, p. 1)</p> <p>« Les compétences en littératie et en numératie sont largement reconnues comme les fondations sur lesquelles une personne peut construire son avenir. Plus ces compétences sont élevées et maintenues tout au long de la vie, plus la personne disposera de l'autonomie requise pour faire des choix éclairés dans sa vie personnelle, professionnelle et citoyenne. » (MEES, 2017, p. 14)</p> <p>« Les compétences en littératie sont fondamentales, car elles constituent les assises sur lesquelles les autres apprentissages scolaires vont pouvoir être intégrés. La maîtrise de la langue ouvre non seulement l'accès à la connaissance et aux savoirs, mais aussi à la communication et aux relations personnelles et sociales qui enrichissent la qualité de vie de la personne. La réussite des épreuves ministérielles en écriture tôt dans le parcours d'un élève est donc déterminante et elle est certainement un indicateur probant de ses possibilités d'atteindre son plein potentiel. » (MEES, 2017, p. 35)</p>
<p>Marqueurs de la diversité</p>	<p>« La race, la couleur, le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, <u>la condition sociale</u>, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. »</p> <p style="text-align: right;">(Éditeur officiel du Québec, 2020a, art. 10)</p>

<p>Ouverture sur le monde et sa diversité</p>	<p>« [L]’ouverture au pluralisme et la pleine participation de tous les citoyens sont considérées comme des conditions essentielles de la démocratie et de l’exercice du droit à l’égalité. » (MIDI, 2008, p. 6)</p> <p>« L’ouverture aux autres et l’acceptation des différences [...] suppose[nt] non seulement le développement des compétences scolaires des élèves, mais aussi celui de leurs habiletés sociales. Apprendre à coopérer, écouter l’autre, résoudre un conflit de façon pacifique doivent faire l’objet d’un apprentissage systématique pour outiller les élèves au regard du vivre-ensemble et permettre aux différents milieux scolaires d’offrir un environnement accueillant et sécuritaire pour tous les jeunes. » (CSE, 2017, p. 54)</p> <p>« C’est par la qualité des communications et des interactions entre toutes les personnes que se manifestent l’ouverture aux autres et le respect de la diversité. S’initier aux différentes réalités culturelles est une source d’enrichissement personnel et d’apprentissage de la vie en société. » (MEES, 2017, p. 57)</p> <p style="text-align: right;">(UEMPT, 2020b)</p>
<p>Pauvreté</p>	<p>« Condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration et sa participation à la société. » (Éditeur officiel du Québec, 2020b, art. 2)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ « [...] la pauvreté et l’exclusion sociale peuvent constituer des contraintes pour la protection et le respect de cette dignité humaine; ▪ les effets de la pauvreté et de l’exclusion sociale freinent le développement économique et social de la société québécoise dans son ensemble et menacent sa cohésion et son équilibre; ▪ la lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale est un impératif national s’inscrivant dans un mouvement universel visant à favoriser l’épanouissement social, culturel et économique de tous les êtres humains; ▪ les personnes en situation de pauvreté et d’exclusion sociale sont les premières à agir pour transformer leur situation et celle des leurs et cette transformation est liée au développement social, culturel et économique de toute la collectivité; ▪ il y a lieu d’affirmer la volonté de l’ensemble de la société québécoise de se mobiliser afin de mettre en œuvre solidairement des actions concertées afin de lutter contre la pauvreté et l’exclusion sociale; [...] » (Éditeur officiel du Québec, 2020b, préambule) <p>« Condition dans laquelle une personne est dépourvue des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir des conditions de vie modestes ou pour faciliter son intégration et sa participation à la société. [...] Les effets de la pauvreté sont différents d’une personne à l’autre, mais lorsque certains Canadiens sont laissés pour compte, nous en subissons tous les conséquences. La pauvreté nuit à la force et la résilience de nos communautés. Les personnes pauvres risquent davantage de développer des problèmes de santé, d’avoir des difficultés à trouver et à conserver un emploi, de se retrouver dans le système judiciaire et de recourir à de nombreuses mesures de soutien et à l’aide sociale. En outre, les enfants élevés dans la pauvreté sont plus susceptibles de rester pauvres en grandissant. » (Gouvernement du Canada, 2018, p. 8-9)</p> <p style="text-align: right;">(UEMPT, 2020a)</p>

<p>Pensées et discours axés sur les déficits</p>	<p>« [...] expliquer cet écart de réussite en soulignant les carences des élèves issus de milieux défavorisés et les caractéristiques de leur famille ou celles qui sont propres à la communauté à laquelle ils appartiennent. Or, attribuer les causes de l'échec scolaire directement aux élèves et aux familles peut faire en sorte qu'on omette de porter une attention particulière aux pratiques qui contribuent à freiner le développement du plein potentiel de l'élève (ex. : une diminution des attentes à l'égard de la réussite éducative de l'élève ou une présentation de situations d'apprentissage qui ne font pas appel à ses connaissances ou qui ne sont pas signifiantes). »</p> <p>(Boulanger, Larose et Couturier, 2010, cité dans MEES, 2020, p. 21)</p> <p>« Les fausses croyances, les attitudes négatives et les préjugés sont le fruit d'une construction sociale où la différence est souvent perçue comme un déficit ou un manque. Ainsi, en comparaison à la classe moyenne et à la classe favorisée, qui constituent le groupe dominant, on a tendance à croire que les enfants pauvres sont en déficit de certaines attitudes, de certains apprentissages. [...] Cette vision de la différence comme un déficit est rarement constructive. Au contraire, elle contribue à créer une distance, à séparer, à exclure ou à dévaluer les personnes issues des milieux défavorisés. Elle contribue à offrir des choix moindres et à diminuer le pouvoir d'action en diminuant les attentes à l'égard des élèves. Cela constitue une forme de discrimination. [...] Cette réalité contribue à maintenir la distinction entre le "eux" et le "nous". Ces croyances, ces attitudes et ces préjugés doivent être remis en question. »</p> <p>(Archambault, Harnois, 2010, p. 5)</p>
<p>Préjugés</p>	<p>« Opinions préconçues basées sur des stéréotypes. Ce sont des jugements, habituellement défavorables, portés par un individu à l'endroit d'un autre individu qu'il ne connaît pas, en lui attribuant les caractéristiques attachées au groupe auquel il appartient. » [Voir Marqueurs de la diversité] (MIDI, 2008, p. 61; MIDI, 2015, p. 10)</p> <p>Les préjugés peuvent aussi toucher des sujets en lien avec l'éducation en milieu défavorisé : « [...] la réussite éducative de tous les élèves, les capacités d'apprentissage, les attentes élevées à l'égard de tous élèves, la différenciation, l'intégration, l'apprentissage d'une langue seconde, la discipline ». (Archambault, Harnois, 2010, p. 6)</p>
<p><u>Respect</u></p>	<p>« Le respect de la dignité humaine est l'un des fondements de la justice, de la liberté et de la paix. » (Éditeur officiel du Québec, 2020a, préambule)</p> <p>« Reconnaissant que les Nations Unies, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans les pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, ont proclamé et sont convenues que chacun peut se prévaloir de tous les droits et libertés qui y sont énoncés, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation » (Nations Unies, 1989, préambule)</p> <p>(JEMPT, 2020b)</p>

Réussite éducative	<p>« Des milieux éducatifs inclusifs, centrés sur la réussite de toutes et de tous, soutenus par leur communauté, qui, ensemble, forment des citoyennes et des citoyens compétents, créatifs, responsables, ouverts à la diversité et pleinement engagés dans la vie sociale, culturelle et économique du Québec.</p> <p>« Cette vision de la réussite éducative signifie de prendre en considération de multiples réalités qui touchent, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les capacités intellectuelles, psychologiques, sociales, affectives et physiques des enfants et des élèves [...]; ▪ les élèves doués, qui peuvent éprouver des difficultés à maintenir leur intérêt et leur motivation à apprendre et à réussir à la hauteur de leur potentiel; ▪ les enfants et les élèves qui n'éprouvent pas de difficultés particulières et qui, grâce à un soutien et à un encouragement adéquats, pourront développer tout leur potentiel; ▪ les enfants et les élèves issus de milieux défavorisés sur le plan économique, social ou culturel; ▪ les parcours des enfants et des élèves [...] issus de l'immigration et en situation de retard scolaire; ▪ les caractéristiques linguistiques, culturelles ou religieuses du milieu d'origine de la personne; ▪ les caractéristiques personnelles ou identitaires telles que le sexe, le genre et l'orientation sexuelle. » (MEES, 2017, p. 26-27)
Stéréotype	<p>« Image toute faite, caricaturée, des membres d'un groupe, qui nous est imposée par le milieu ou la culture, que l'on répète ou sur laquelle on agit sans jamais l'avoir soumise à un examen critique. » (MIDI, 2015, p. 11)</p>

Bibliographie du lexique

Archambault, J., et L. Harnois (2010). *La justice sociale en éducation : les faits saillants tirés de la littérature scientifique et professionnelle*. Montréal, Université de Montréal et Programme de soutien à l'école montréalaise. Repéré à <https://ecolemontrealaise.info/wp-content/uploads/2020/10/Archambault-Harnois-2010-JusticeSocialeEducation-10p.pdf>.

Archambault, J., R. Garon et L. Harnois (2011). *Diriger une école défavorisée : des caractéristiques des écoles performantes provenant de la documentation scientifique*. Montréal, Université de Montréal et Programme de soutien à l'école montréalaise. [Mise à jour 2011 des documents de 2006 et de 2008]. Documents repérés à <https://ecolemontrealaise.info/wp-content/uploads/2020/10/Archambault-Garon-Harnois-Quellet-2011-DirigerEcoleMD-19pages.pdf>, https://ecolemontrealaise.info/wp-content/uploads/2020/10/Archambault-Garon-Harnois-2011-CharacteristiquesMD_2p.pdf, <https://ecolemontrealaise.info/wp-content/uploads/2020/10/Archambault-Garon-Harnois-2011-CharacteristiquesMD-2p-enumeration.pdf>.

Conseil supérieur de l'éducation (2016). *Remettre le cap sur l'équité : rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2014-2016*. Documents repérés à <https://www.cse.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/10/50-0494-RF-cap-sur-lequite-REBE-2014-2016-.pdf>, <https://www.cse.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/10/50-0494-SO-cap-sur-lequite-REBE-2014-2016.pdf>.

Conseil supérieur de l'éducation (2017). *Pour une école riche de tous ses élèves : s'adapter à la diversité des élèves, de la maternelle à la 5^e année du secondaire*. Repéré à <https://www.cse.gouv.qc.ca/publications/ecole-riche-eleves-50-0500/>.

Éditeur officiel du Québec (2020a). *Charte des droits et libertés de la personne*, (RLRQ, chapitre C-12). Repéré à <http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/C-12>.

Éditeur officiel du Québec (2020b). *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, (RLRQ, chapitre L-7). Repéré à <http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/l-7>.

Gouvernement du Canada (2018). *Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté*. Ottawa, Gouvernement du Canada. Repéré à <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/resultats/reduction-pauvrete.html#h1.1>.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2017). *Politique de réussite éducative*. Québec, Gouvernement du Québec. Repéré à <https://securise.education.gouv.qc.ca/politique-de-la-reussite-educative/>.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2020a). Indices de défavorisation. Québec, Gouvernement du Québec. Repéré à <http://www.education.gouv.qc.ca/references/indicateurs-et-statistiques/indices-de-defavorisation/>.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (2020b). *Référentiel pour guider l'intervention en milieu défavorisé*. Québec, Gouvernement du Québec. Repéré à http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/jeunes/Referentiel-milieu-defavorise.pdf.

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (2008). *La diversité : une valeur ajoutée – Plan d'action gouvernemental pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec 2008-2013*. Québec, Gouvernement du Québec. Repéré à <http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/PlanActionFavoriserParticipation.pdf>.

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (2015). *Politique québécoise en matière d'immigration, de participation et d'inclusion : glossaire*. Québec, Gouvernement du Québec. Repéré à http://www.mifi.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/Glossaire_ImmigrationParticipationInclusion.pdf.

Nations Unies (1989). *Convention relative aux droits de l'enfant*. Repéré à <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx>.

Nations Unies (2020). Journée mondiale de la justice sociale, 20 février. Repéré à <https://www.un.org/fr/observances/social-justice-day>.

Une école montréalaise pour tous (2012). *Littératie et milieux défavorisés : mieux comprendre pour mieux intervenir*. Document de travail. Montréal, Une école montréalaise pour tous. Repéré à <https://ecolemontrealaise.info/wp-content/uploads/2021/01/UEMPT-2012-Litteratie-milieus-defavorises.pdf>.

Une école montréalaise pour tous (2020a). Défavorisation et contexte montréalais. Repéré à <https://ecolemontrealaise.info/a-propos/defavorisation-et-contexte-montrealais/>.

Une école montréalaise pour tous (2020b). Valeurs et attitudes citoyennes. Repéré à <https://ecolemontrealaise.info/a-propos/valeurs-et-attitudes-citoyennes/>.

Une école montréalaise pour tous (2020c). Écoles ciblées. Repéré à <https://ecolemontrealaise.info/a-propos/ecoles-ciblees/>

